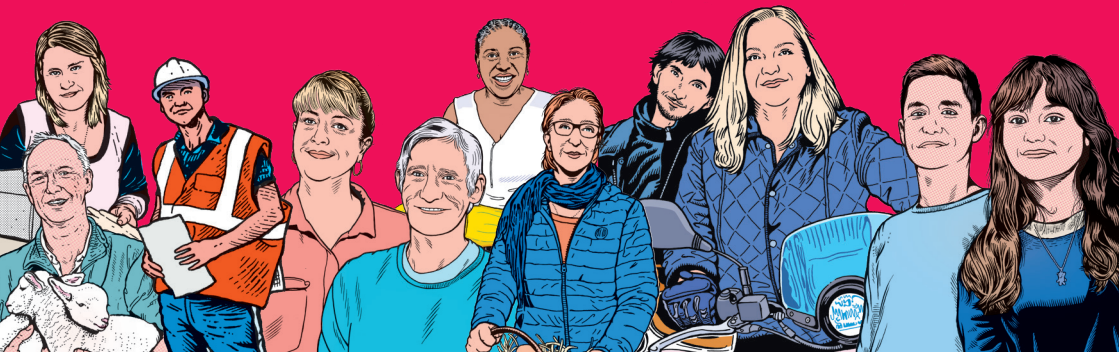




Repères avant de (se) lancer dans une démarche de participation citoyenne !



Introduction

Ce guide a pour objectif de dessiner des pistes de réflexion et des clés afin de faciliter la mise en œuvre de démarches de participation citoyenne par les collectivités. Il n'est en aucun cas un schéma de pensée unique ou un recueil de recettes miracles.

Les éléments partagés esquissent des pistes de réflexion, des partages d'expériences et proposent des éléments méthodologiques afin d'aider les collectivités à se lancer dans des dispositifs participatifs !

Il propose une démarche destinée à faciliter la bonne information et coopération de l'ensemble des parties prenantes, le questionnement à suivre quand on veut se lancer et les repères pour agir.

L'élaboration de ce guide est le résultat de 15 ans d'expériences dans le cadre des projets inscrits et accompagnés par la Mission Agenda 21 de la Gironde. Il reprend et met à jour les travaux menés dans le cadre du Club développement durable des élus et élues des collectivités girondines, de la cousinade inter-réseaux « La Gironde s'invente », qui rassemble les actrices et les acteurs de la transition, des citoyennes et citoyens, des communes rurales et urbaines qui portent les sujets des transformations sociales, environnementales et démocratiques. Il reprend également les travaux menés dans le cadre des ateliers proposés au Laboratoire d'innovation interinstitutionnel La Base, depuis 5 ans.

Ce guide s'inscrit dans le contexte d'une Grande Cause Départementale annoncée en janvier 2022 par le Président Jean-Luc Gleyze, qu'il a souhaité consacrer à la participation citoyenne. Cette mobilisation autour de la participation citoyenne permet de travailler avec les associations et les partenaires à la sensibilisation des Girondines et des Girondins sur ce sujet essentiel pour la vitalité de la démocratie. L'enjeu de cette grande cause départementale est double : réinterroger les pratiques existantes et favoriser une habitude de participation citoyenne, à la fois en interne au Département et au sein de la société.

L'animation de cette grande cause départementale est confiée à Céline Goeury, conseillère départementale déléguée à la citoyenneté et à la laïcité.

Sommaire

Éditos

Édito de Jean-Luc Gleyze, Président du Département de la Gironde	4
Édito de Céline Goeury, Conseillère départementale, Déléguée à la citoyenneté et à la laïcité	7

Partie 1

Participation citoyenne, de quoi parle-t-on ?	9
Pour quoi faire de la participation citoyenne ?	10
Sur quoi concerter ?	12
Quel cadrage ?	13
Comment bien construire sa démarche globale ?	15
Quels degrés de participation citoyenne institutionnelle ?	18
Avec qui faire de la participation citoyenne ?	20
Comment faire connaître la démarche et mobiliser ?	23
La place des élus et des élus	26
Se faire accompagner par des prestataires extérieurs !	27
Organisation des rencontres participatives	30
Avec quels outils faciliter les ateliers ?	32
Rendre compte et prendre en compte la participation citoyenne	34
Quelle évaluation des dispositifs participatifs ?	37

Partie 2

Exploration de la boîte à outils de la participation citoyenne...	41
Avant de se lancer - Liste non exhaustive de questions à (se) poser	42
Construire une séquence de concertation - Le diamant de la participation	44
Exemples d'outils et de méthodes	46
Les Chartes de confiance ou cadres de sécurité	47
Démarches participatives - Les Panels citoyens ou assemblées citoyennes	49
Démarches Participatives - Les Budgets Participatifs	51
Les méthodes d'animation - Les «Brise-glace»	53
Les méthodes d'animation - Le Photolangage	55
Les méthodes d'animation - Le Débat mouvant	57
Les méthodes d'animation - Le Casque des futurs	59
Les méthodes d'animation - Les 6 Chapeaux	61
Les méthodes d'animation - Le forum ouvert	63
Les méthodes d'animation - Le Cercle d'inspiration «samoan»	65
Les méthodes d'animation - Le Cercle de Dialogue	67
La méthode SPIRAL	69
Exploration non exhaustive des boîtes à outils et ressources précieuses de partenaires	71

Éditos



Jean-Luc GLEYZE

Président du Département de la Gironde
Conseiller départemental du canton Sud Gironde

« Dans les démocraties, chaque génération est un peuple nouveau ». Alexis de Tocqueville

La vitalité et l'avenir de nos démocraties tiennent à notre capacité à faire vivre une présence et une conscience commune. Aussi, nous ne pouvons ni nous satisfaire ni rester indifférents face au constat de l'abstention croissante, du délitement des liens entre citoyen.n.e.s et élu.e.s, et de la flambée des discours haineux.

Ici, en Gironde, nous tenons à ne pas restreindre la participation citoyenne à des moments clefs mais de l'inscrire dans la vie même. C'est pourquoi j'ai fait le choix de confier à Céline Goeury cette grande cause départementale 2022 autour de la participation citoyenne.

Depuis de nombreuses années déjà, la collectivité départementale travaille inlassablement au rétablissement de la confiance en compagnie des Girondines et des Girondins.

La prise en compte l'expertise d'usage et le « faire avec » dans nos processus d'élaboration des décisions politiques n'est pas nouvelle. Plus encore, ce que nous apprend la jeune génération, le « peuple », en matière de démocratie, c'est que l'engagement citoyen dans toutes ses formes (associatif, lié à la vie de quartier ou de parent, à la santé ou aux loisirs) est aujourd'hui la preuve que la participation politique est quotidienne et que la scission entre une « société civile » et une « société politique » est artificielle.

Grâce aux outils de ce guide, nous souhaitons déclencher la parole et développer la co-action avec les Girondines et Girondins. La Gironde est riche de toutes ses voix et initiatives, cultivons-les !



Jean-Luc GLEYZE
Président du Département de la Gironde



Céline GOEURY

Conseillère départementale déléguée
à la citoyenneté et à la laïcité
Conseillère départementale du canton Créon

Un guide pour démultiplier les espaces de participation dans les communes et intercommunalités ! Par ce guide, nous souhaitons donner à connaissances quelques bonnes pratiques déjà éprouvées par des acteurs publics afin que les élus et élus qui souhaitent se lancer puissent y trouver des clés pratiques et facilement applicables.

Face à une défiance croissante, une brutalité du débat politique en France, des taux d'abstentions très forts, notamment lors des scrutins locaux, les espaces de dialogues, de débats et de co-créations peuvent permettre de se reconnecter et réinventer les modèles politiques, notamment ici en Gironde.

C'est tout l'enjeu de cette Grande Cause 2022 autour de la Participation citoyenne : expérimenter, partager et ouvrir les espaces d'échanges pour faire évoluer les pratiques. Nous n'avons pas de recettes magiques. La Gironde est vaste, variée et riche en ressources, à nous de soutenir et impulser les dynamiques citoyennes et politiques.

Ce n'est qu'en partageant que nous changerons le futur.

Céline GOEURY
Conseillère départementale déléguée
à la citoyenneté et à la laïcité

Partie 1

Participation citoyenne, de quoi parle-t-on ?

Si aucune définition de la participation citoyenne ne fait aujourd'hui consensus, l'objectif qu'elle poursuit est quant à lui clairement défini et partagé. En effet, elle s'appuie sur le principe suivant : renforcer la démocratie, en favorisant l'expression citoyenne. Il s'agit donc d'impliquer les citoyennes et les citoyens – et non plus de faire pour elles et eux – dans le processus de décision politique qui se joue à l'échelle locale, départementale, régionale ou encore nationale.

La nécessaire appréciation des phénomènes complexes, la crise actuelle que nous traversons (écologique, sociale, financière, économique, ...), la montée en puissance des préoccupations citoyennes confrontent en effet spécialistes et politiques à leurs limites dans la perception et la résolution des problèmes nouveaux prévisibles et imprévisibles.

L'identification des problèmes et la prise de décision ne peuvent plus aujourd'hui relever du seul couple classique « élu/élue – expert/experte » et de l'arbitrage unique de l'élu, sur la base de propositions uniquement conçues par l'expertise technique. « L'expert ne sait plus tout, et cela se sait ». Malgré le foisonnement des informations accessibles grâce au numérique, l'incertitude et l'incomplétude de la connaissance qui entourent certains choix offerts aux élues et aux élus, les empêchent de décider seules et seuls, bien que leur légitimité reste entière.

L'écoute permanente de la « voix du peuple » reste une nécessité exprimée de plus en plus fortement par la société civile.

S'engager dans un processus de participation citoyenne repose donc souvent sur l'expression d'une volonté politique portée par la collectivité. La démarche consiste

ensuite à solliciter des actrices et acteurs locaux (parties prenantes), à choisir une forme de participation (un degré) et des outils, à animer des rencontres participatives pour prendre en compte les contributions et en rendre compte !

Gandhi et Mandela disaient : « Ce qui se fait pour moi, sans moi, se fait contre moi ! » Or, la plupart du temps quand on arrive devant les habitantes et les habitants avec un projet, il n'y a plus de « grain à moudre », les décideurs l'ont depuis longtemps « bouclé » sur les enjeux et axes stratégiques. On considère que les habitantes et habitants, les citoyennes et les citoyens n'ont ni les compétences ni le sens de l'intérêt général suffisant pour réfléchir et participer à des décisions qui concernent le bien commun, même s'ils en sont les principales et les principaux concernés. Ce faisant, on se prive d'un des ressorts essentiels de l'engagement : le pouvoir de peser sur une décision.

Au-delà de l'aspect technique, il convient donc de se poser des questions éminemment stratégiques permettant notamment de définir pourquoi engager une telle démarche, qu'est-ce qui en est attendu, « jusqu'où » la collectivité souhaite aller et « partager son pouvoir » avec les citoyennes et citoyens participants...

Pour quoi faire de la participation citoyenne ?

Cette question est un classique quand on réfléchit à la participation citoyenne. Une autre manière d'aborder la question pourrait être : peut-on encore ne pas associer les citoyennes et citoyens aux politiques publiques ?



Espace de réflexion inter institution «La Base» - découvrez l'espace sur gironde.fr

Il convient de rappeler que les politiques publiques sont mises en œuvre dans l'intérêt du citoyen, pour son épanouissement et son bien-être. Ainsi, ne pas inclure les citoyennes et les citoyens dans les politiques publiques c'est prendre le risque de construire un service public non adéquat qui est excellent sur le papier mais beaucoup moins facile à mettre en œuvre et appropriable par les citoyennes et les citoyens, qui sont les premiers concernés par cette décision.

Aussi, pourquoi ne pas mettre à profit les ressources, expertises d'usages et envies des citoyennes et citoyens ?

La participation citoyenne permet de faire émerger de nouvelles idées et envies mais aussi d'autres visions. Quoi qu'il arrive, la décision finale est plus forte car construite par et avec l'intelligence collective.

Enfin, la principale question sur la pertinence de la participation citoyenne qu'il convient de se poser est celle de la pertinence de la démarche participative telle qu'elle y est imaginée. Plusieurs facteurs doivent être pris en compte avant de réaliser un dispositif participatif.

La participation citoyenne reste un idéal démocratique qui doit aussi s'incarner dans une réalité opérationnelle et tangible.

Ce qui doit inciter à mettre en place une démarche de participation citoyenne :

- ▶ L'habitante ou l'habitant possède une expérience d'usage, des connaissances utiles au projet,
- ▶ Le projet concerne des publics aux attentes différentes,
- ▶ Le contexte du projet est nouveau, sans précédent,
- ▶ Le sujet est potentiellement conflictuel,
- ▶ La réussite du projet nécessite une forte implication des habitantes et habitants,
- ▶ Les porteurs/porteuses de projets connaissent mal l'avis des habitantes et des habitants sur le projet,

Le cadre légal :

Sur certains projets d'aménagement, la loi prévoit la mise en place d'un dispositif de participation. Dans ce cas, la collectivité se conforme à la loi, mais il est possible d'aller plus loin en mettant en place des démarches de co-construction du projet.

Sur quoi concerter ?

D'un point de vue philosophique, la concertation peut renvoyer à l'idéal démocratique d'un projet de société co-construit avec des citoyennes et citoyens et des actrices et acteurs éclairés. Mais dans le cadre d'un projet de territoire ou d'un projet d'aménagement, la participation citoyenne n'est pas l'objectif en soi, ni la finalité.

On ne concerte pas pour concerter mais pour contribuer à l'élaboration d'un projet, d'une action. La participation citoyenne est donc un élément déterminant d'une démarche de construction de projet.

S'engager dans un processus de concertation suppose dans un premier temps d'accepter l'idée de questionner l'objectif du projet (quel est le besoin auquel il répond ?), les moyens pour atteindre cet objectif (comment), les personnes à y associer (qui), sa temporalité (quand), sa localisation (où).

D'un point de vue purement méthodologique, s'il n'y avait qu'une « astuce » à retenir, ce serait le « QQOQCP » !
Qui, quoi, où, quand, comment et pourquoi ? Se poser ensemble ces questions en amont de tout projet c'est déjà avoir une immense partie de la réponse.

Quel cadrage ?

Avant de se lancer dans l'organisation d'une participation citoyenne, il convient de poser à plat les objectifs attendus pour se situer ensuite sur le chemin tracé et les partager entre les administrations et les élus et éélus. Clarifier que les objectifs attendus sont bien les mêmes, ou en tout cas qu'ils sont bien clairement énoncés.

Ces objectifs doivent toujours guider les dispositifs de participation citoyenne. C'est sur cette base que l'évaluation sera également menée.

On peut lister plusieurs impératifs, conditions indispensables à une démarche de participation citoyenne réussie :

- ▶ **La validation politique** : les éélus et éélus en charge doivent donner leur accord pour mettre en œuvre la participation et en tenir compte. Ils ne sont pas forcément à l'origine de la proposition, qui peut leur être faite par les services ou une interpellation d'habitantes et d'habitants, mais la soutiennent, la respectent et s'y engagent.
- ▶ **La marge de manœuvre par rapport à la décision** : le processus de construction du projet doit permettre d'intégrer dans les décisions à venir des modifications ou propositions des citoyennes et citoyens sur tout ou partie du projet. NB : il ne s'agit pas forcément de mettre à la discussion l'ensemble d'un projet : il peut être décidé de se concentrer sur un volet spécifique.

- ▶ **Délimiter le cadre de la concertation** : objet, périmètre, actrices et acteurs, ce qui est négociable ou pas, processus de décision ...
- ▶ **Le calendrier du projet** : les phases de participation sur un projet prennent du temps (mobilisation, concertation, analyse des contributions). Le calendrier du projet doit pouvoir intégrer ces étapes et **les intégrer au bon moment par rapport aux différentes échéances de prise de décision**. De manière générale, il est préférable de prévoir la participation le plus en amont possible du projet afin qu'elle puisse être véritablement intégrée aux décisions et modifier le cas échéant le projet concerté.
- ▶ **L'état d'esprit, la posture** : garder un état d'esprit ouvert à la critique ; le consensus peut être recherché mais il faut que le dissensus puisse s'exprimer ; ne pas adopter une position de « sachant ». Les organisateurs de la participation citoyenne recherchent à travers les dispositifs de nouvelles idées, des validations ou des points de blocages. Ce nouveau rôle pour les élus doit être clairement explicité. « Équivalence de parole », « interventions au même niveau », ... sont pour certains de nouvelles postures pas faciles à tenir !
- ▶ **Établir des règles du jeu claires et précises**. Il faut définir sans ambiguïté le rôle de chacune et chacun ainsi que les objectifs de la participation citoyenne pour que les participantes et les participants ne soient pas déçus ou surpris, notamment dans la prise en compte de leurs remarques. Par exemple certains impératifs, comme un budget restreint, peuvent limiter les possibilités de prise en compte de ce qu'il ressort de la démarche.

Exemple de questions à (se) poser pour clarifier les objectifs :

1-Pourquoi mener cette démarche participative ?

Pourquoi ... ? Pourquoi ... ? Pourquoi ... ?

Pourquoi... ? (Méthode des 5 « pourquoi »)

2-Quelle récolte attendue ? qu'est-ce que la collectivité en attend vraiment ?

3-Quelle part du projet peut encore être modifiée/ réduite/arrêtée ?

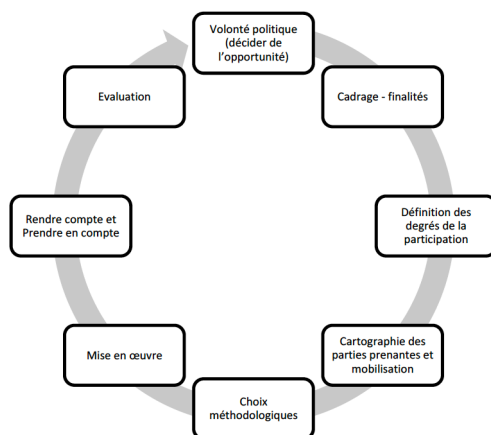
4-Les ateliers de participation citoyenne seront réussis si...

Comment bien construire sa démarche globale ?

Poser la vision globale: les éléments importants doivent être établis en début de démarche. Rédiger un document de cadrage, un schéma de gouvernance permet de synthétiser les différents éléments de la démarche : objectifs & attendus, périmètre concerté, interventions des acteurs internes et externes, moyens nécessaires, calendrier... Cette vision permet la bonne prise en compte et l'anticipation des différentes étapes.

Se lancer dans une démarche globale et transformatrice de participation citoyenne peut représenter un volume de travail important. Dans ce guide, nous insistons sur le fait de se faire accompagner, surtout les premières fois ! (cf chapitre « Se faire accompagner... »).

Ce document doit être construit de manière collective et itérative avec l'ensemble des parties prenantes de la démarche participative. Ce document est partagé, il sert de cadre et de repères tout au long de la démarche. Il rappelle les modalités et les instances de validation, d'évaluation et de restitution, qui peuvent également être ouvertes aux citoyennes et citoyens.



Résumé des grandes étapes, qui seront repris dans les chapitres suivants :

1. Volonté politique de lancer une démarche de participation citoyenne

Contexte politique et institutionnel, contraintes spécifiques
= Les éléments de contexte à prendre en compte dans la mise en place de la démarche de participation citoyenne
Par ex : opposition sur le projet, sujet technique, contexte difficile au niveau local.

2. Cadrage et finalité de la démarche de participation citoyenne

Objet mis à la discussion = Tout ou partie du projet global
Par ex : aménagement de la place, espace d'accueil de la Maison du Département des Solidarités, ...

L'objet de la concertation doit être à la portée des participantes et des participants : s'il est stratégique, il faudra prévoir des phases d'acculturation au sujet. Un objet concret, rattaché au quotidien des participants a plus de chances de mobiliser.

Objectifs de la démarche de participation citoyenne dans le projet = Apports attendus de la part des participants
Par ex : enrichir un diagnostic, proposer des idées, prioriser des éléments, partager une expérience d'usage, co-construire de nouveaux projets, etc.

La participation citoyenne n'est pas un outil de communication. Les contributions doivent être utiles au projet et à la politique publique.

Degrés de participation = Plusieurs niveaux peuvent coexister dans un même projet.

L'information est un préalable à tous les autres niveaux de participation.

3. Cartographie des parties prenante et mobilisation

= Types de personnes ciblés par la démarche de participation citoyenne et actions de mobilisation choisies (cf. cartographie des parties prenantes)

Par ex : grand public, agent, public spécifique, usagères et usagers d'un service. Penser aux personnes les plus difficiles à mobiliser : jeunes, publics sociaux, actifs, familles.

4. Le déroulé précis de la démarche de participation citoyenne

Méthodes / Dispositifs = Dispositifs mis en oeuvre pour permettre les échanges avec les participants

Par ex : ateliers, plateforme en ligne, rencontres, enquête

Il est recommandé de varier les dispositifs afin de permettre une plus grande diversité des contributions.

On peut s'autoriser les méthodes « du quotidien » : micro-trottoir, mur d'idées, questionnaire auto-administré.

Il convient également d'associer des dispositifs en présentiel et en ligne.

Calendrier = Les grands temps de participation

Lieux = Les lieux où vont se dérouler les actions

Il est recommandé d'aller à la rencontre des publics sur leurs lieux de vie et de varier les lieux : marchés, rue, rassemblements sportifs, festifs.

Moyens = Budget alloué à la démarche pour la logistique (salle, repas, frais de déplacement, indemnisation, etc.), le recours à un ou des prestataires externes (bureau d'étude, garante/garant, facilitatrice ou facilitateur graphique, captation et montage vidéo ...)

Communication = Moyens de communication pour faire connaître la démarche (réseaux sociaux, affichage, véhicules floqués, vidéos, sms, crieur public, ...)

5. Les modalités de restitution et de prise en compte

Modalités de restitution = Méthode utilisée pour rendre compte aux participants et au grand public des contributions et décisions sur le projet. Compte-rendu envoyé aux participantes et participants, synthèse disponible en ligne, réunion publique de restitution

Modalités de prise en compte = Sur quels critères seront intégrés ou non les contributions, les freins connus, les limites

6. L'évaluation de la démarche

Évaluation des participants = Méthode utilisée pour l'évaluation : Questionnaires (papiers, en ligne), organisation d'atelier/focus groupe, publication

Évaluation finale = Organisation de l'évaluation finale : période, participants...

Ces éléments posés permettent ensuite de choisir plus aisément le degré le mieux adapté ainsi que les outils les plus pertinents pour mener à bien le projet de participation.

Quels degrés de participation citoyenne institutionnelle?

S'engager dans une démarche participative suppose de s'interroger sur le niveau attendu de la participation. Est-ce que je souhaite présenter mon projet et informer la population, est-ce que je souhaite écouter les avis, voire, en tenir compte ou est-ce que je souhaite totalement construire le projet avec la population ? Ou encore donner les moyens à la population de prendre des décisions en autonomie et de s'organiser pour traiter des sujets qui comptent pour elle ? Il existe donc des « degrés de participation ».

Le degré de participation citoyenne ne peut être réfléchi qu'après une réflexion poussée sur le pourquoi et la finalité de la participation. Chaque degré de participation s'utilise selon les besoins.

Nous en distinguons 5 :



Clarifier le degré d'ambition visé et créer les conditions adaptées.

Les degrés de la participation citoyenne institutionnelle

Degré 1 - L'INFORMATION, c'est le minimum

La collectivité fournit aux habitant.e.s des informations transparentes, pertinentes et à jour

Degré 2 - LA CONSULTATION, une récolte d'avis

La collectivité demande aux habitant.e.s leur niveau de satisfaction ou un avis non contraignant sur des décisions et des politiques spécifiques

Degré 3 - LA CONCERTATION, un véritable dialogue

La collectivité ouvre des espaces et crée les bonnes conditions d'expression et d'écoute active des habitant.e.s qui proposent des idées d'actions, d'améliorations ou de transformations. Elle tient compte de leur avis mais conserve le pouvoir de décision final

Degré 4 - La COCONSTRUCTION, travailler ensemble

La collectivité et les habitant.e.s collaborent sur un pied d'égalité pour inventer et/ou coconstruire et/ou codécider de nouvelles perspectives, questionner et transformer des politiques publiques, imaginer de nouveaux services, des bifurcations ou de nouvelles actions à expérimenter pour le bien-être de toutes et tous aujourd'hui et demain

Degré 5 - L'AUTONOMISATION, les citoyens à l'oeuvre

La collectivité donne à la population les moyens de prendre des décisions en toute autonomie et de s'organiser pour traiter des sujets qui comptent pour elle



« Dans la lignée des préconisations du programme national des Territoires Hautement Citoyens, le Département de la Gironde entend ainsi systématiser le questionnement préalable à l'élaboration des projets et politiques qui précise le degré de participation adapté (consultation, concertation, co-construction), la cartographie des parties prenantes associées et le circuit de décision. L'objectif est ainsi de définir un « schéma de gouvernance » présenté et validé. »

Délibération Politique Départementale de participation citoyenne - 2014-74-CG

CC BY SA - @MissionAgenda21GirondeLab

Déterminer un degré de participation est réellement une affaire de choix, d'ambition et d'engagement (fonction du projet, du calendrier, du contexte...). Une même collectivité pourra parfois consulter, parfois informer et parfois co-construire tout ou partie du projet.

Par exemple dans le cadre d'un projet, on peut informer du lancement, co-construire le diagnostic, consulter sur la stratégie et concerter le programme d'actions et déléguer la réalisation de certaines actions aux citoyennes et citoyens eux-mêmes... par exemple !

Avec qui faire de la participation citoyenne ?

Il est fondamental de prendre le temps de se poser la question des parties prenantes lorsque l'on envisage une démarche participative. Qui sont les parties concernées ? Quel est le rôle de chacune ? Définir clairement les personnes à inclure dans le dispositif est crucial pour la suite de la démarche et ce n'est pas une question si évidente que cela.

En effet tout individu est pluriel, chacune et chacun peut être à la fois : parent, bénéficiaire, jeune, adulte, contribuable, commerçante, salarié ou bénévole dans une association, étudiante, électeur, riverain, usager, intéressé sur des sujets précis, polyvalent etc. En somme, nous sommes tous des gens uniques et différents.

Ainsi, la question des actrices et acteurs suppose la question : « à quel titre les gens sont-ils impliqués ? Est-ce que l'on recherche plutôt des bénéficiaires du service, des personnes sans aucune distinction ou avec un intérêt spécifique sur le sujet ? des usagères et usagers actuels ? des usagères et usagers futurs ? »

Comme pour les degrés de la participation, la définition des parties prenantes à associer se choisit en fonction des attentes de la participation citoyenne. Lors de la démarche participative, le rôle de chacune et chacun doit être présenté dans un souci de transparence et pour éviter les incompréhensions qui peuvent ensuite conduire à du ressentiment et de l'amertume.

La cartographie des parties prenantes peut par exemple faire apparaître :

- ▶ Les services concernés au sein de la collectivité
- ▶ Les publics institutionnels (partenaires, associations, représentants de l'état, des collectivités locales concernées, des institutionnels locaux ou thématiques...)
- ▶ Les actrices et acteurs collectifs (syndicats professionnels, associations d'usagers, associations thématiques, collectifs citoyens, groupes de pressions, les commerçants locaux ...)
- ▶ Les citoyennes et citoyens non-constitués (riverains, habitants, usagers actuels ou futurs, bénéficiaires...)

Les dispositifs doivent avant tout permettre l'expression de l'ensemble des personnes concernées par le projet.

Quantité ne fait pas qualité. On peut parfois faire avancer bien plus de choses en réunissant 15 personnes pour un atelier participatif qu'au cours d'une réunion à 400 au sein de laquelle aucune discussion ne sera possible. En revanche c'est un format idéal pour informer largement ou préparer une phase de participation citoyenne qui suivra.

L'objectif recherché est de permettre la mobilisation d'une variété de profils (âge, sexe, situation professionnelle, géographique, etc.) afin de recueillir des expressions différentes et que tous les points de vue intéressants pour le projet puissent être entendus.



A la différence des études statistiques, la participation citoyenne ne recherche pas systématiquement la représentativité, ni la quantité.

De nombreux outils et méthodes existent pour réaliser une cartographie des parties prenantes collaborative qui s'inscrit dans la réalité actuelle mais qui peut également prendre en compte les évolutions prévisibles et imprévisibles du projet (saisonnalité, environnement dégradé, réchauffement climatique, contexte sanitaire, évolution des usages, changement d'affectation du foncier environnant le projet...). Cette étape peut déjà faire l'objet d'un atelier participatif avec des citoyennes et des citoyens !

Suite au questionnement sur les modalités de la mise en œuvre de la participation citoyenne dans un projet, une seconde étape prend forme : réunir les parties prenantes autour de la table.

Comment faire connaître la démarche et mobiliser ?

La mobilisation des publics est capitale dans les démarches de participation. En effet, dans les dispositifs de participation ouverts, on constate une sur-représentation des catégories sociales les mieux intégrées et des plus âgés. C'est une limite à laquelle est déjà confrontée la démocratie représentative. Le risque est donc de renforcer les positions des catégories favorisées et de reproduire les inégalités politiques existantes.

Mais il faut souligner que, même s'il est beaucoup plus compliqué de mobiliser les catégories populaires, ça n'est pas impossible, à condition qu'il y ait une vraie volonté politique et un enjeu pour ces catégories à participer.

C'est à la collectivité de faire le principal effort vers les personnes qu'elle souhaite associer. Et si la concertation n'est pas de la communication, en revanche sans communication, pas de concertation. Il peut être nécessaire d'établir en amont un plan de communication définissant le message, le public, utilisant les différents médias disponibles.

La mobilisation sera approchée de façon différente en fonction de ses caractéristiques. La mobilisation dépend du public visé. Cela se traduit par une attention spécifique sur le choix de la méthode, afin de veiller à ce que les démarches soient facilement accessibles aux personnes visées (affichage, information par courrier, téléphone, réseaux sociaux, recrutement sur les marchés locaux, devant les écoles, porte-à porte, par des partenaires concernés par le sujet, ...).

Il convient d'être particulièrement attentif aux formats choisis (choix des dates, des horaires, des lieux, présentiel/numérique) et à la manière de délivrer les informations (information facile à trouver, explications claires, modalités de participation adaptées, conviviales, ludiques). Le choix des horaires, de l'accessibilité, du dédommagement, de la prise en charge des repas, des logements, tous ces paramètres doivent être adaptés en fonction de la cible.

La question de l'indemnisation de la participation citoyenne doit également se poser, ou du moins la prise en charge des frais liés à cette participation (frais de déplacement, garde d'enfant, repas, ...).

La question de la date/horaire est en effet majeure. Il n'y a toutefois pas de solution miracle, mais il y a des choses à éviter. Il est par exemple évident qu'une réunion publique le mardi à 14h aura peu de chance de mobiliser. De même pour les soirs de match ! Il peut être intéressant de regarder les agendas des collectivités voisines afin de s'assurer de l'éventuelle concomitance de grands événements publics. Des collectivités ont eu recours à des journées pleines le samedi en proposant des modes de garde pour les enfants par exemple. Et pourquoi pas lancer un sondage rapide auprès des personnes pour leur demander les créneaux préférés ?

Il convient également de prendre en compte l'historique du projet, en examinant notamment les expressions ou avis déjà connus sur le projet.

Le fond

- ▶ Donner une information claire et attrayante sur l'objet de la concertation : quelle est la question posée ? Sur quoi demande-t-on aux personnes de s'exprimer ? En quoi est-ce intéressant ?
 - ▶ Préciser les modalités concernant le lieu, les dates proposées, l'inscription.
-

La forme

- ▶ Privilégier le contact humain, ne pas se contenter des outils de communication classiques,
 - ▶ Utiliser les codes actuels, ludiques, voire décalés : animations sur les marchés, les fêtes locales, etc,
 - ▶ Proposer des réunions de pré-mobilisation, des entretiens individuels pour les personnes clés,
 - ▶ S'appuyer sur les réseaux locaux.
-



La place des élues et des élus

La question de la place des élues et des élus dans le processus est également importante. En effet, il est important de se rappeler que la volonté politique est au commencement de tout projet. Les élus ont un rôle certain dans les démarches et leur présence effective à chacune des étapes est une question de choix.

Il n'existe donc pas de réponse unique sur la place des élus dans les démarches participatives. Si leur présence est essentielle, le degré d'intégration et leur rôle varie en fonction de chaque projet et doit être accompagné d'une réflexion poussée.

Si ce n'est pas à l'élue et l' élu d'animer, alors quel est son rôle ?

Le temps de réflexion sur la méthode d'animation permettra de clarifier le rôle de chacun. Est-ce que les élus sont observateurs ou participants ? Est-ce qu'ils sont d'ailleurs présents ? (la présence de l' élu ou du chef de projet en seule ouverture de la rencontre, ou pire, en conclusion de débats auxquels ils n'ont pas participé est de plus en plus mal vécue par les citoyennes et les citoyens...)

A peu près tout est envisageable, mais mérite d'être clarifié. Dans la mesure où il s'agit de la co-construction d'un projet, un dialogue s'engage et tout le monde peut légitimement y prendre part. L'important dans ce cas est de mettre tout le monde au « même niveau ». L'avis de l' élu comme celui du technicien est important pour « éclairer » les débats, mais ils ne doivent en aucun cas « clore » le débat.

L'exemple de ce qui ne fonctionne généralement pas du tout pour co-construire un projet est de placer l' élu et le technicien sur une estrade, avec un diaporama dans une salle sombre...

Se faire accompagner par des prestataires extérieurs !

Des prestataires extérieurs peuvent être mandatés pour le choix de la méthode, la conception et l'animation des ateliers ou l'élaboration des livrables.

En effet, la mise en œuvre de la participation citoyenne demande du temps, des compétences, un savoir-faire et peut parfois être très chronophage.

Le prestataire extérieur a une position neutre qui peut être bénéfique aux démarches participatives comme par exemple avoir un autre regard ou une hauteur de vue.

Il est nécessaire d'insister sur la technicité nécessaire à l'animation de la concertation. Cela ne s'improvise pas. Non seulement la préparation est indispensable (test des méthodes, séquences de répétition et de mise en situation...), mais il peut même être intéressant d'anticiper en sollicitant les conseils extérieurs (collectivité voisine par exemple), voire une formation spécifique.

L'accompagnement d'un prestataire peut aussi permettre de se délester d'une partie de la logistique. En effet, celle-ci est considérée comme une contrainte de manière récurrente : l'organisation du temps, des réservations, la constitution du panel des participantes et participants, son indemnisation, la prise de contact avec les participants, l'installation des salles, la restitution des échanges, la synthèse de la participation, la communication de la démarche etc. peuvent être délégués au prestataire dans le cahier des charges.

Des associations sont aussi spécialisées dans le domaine de la participation citoyenne et peuvent accompagner les collectivités sur l'animation d'ateliers (idées & conception des outils et de l'animation des démarches participatives).





Connaissez-vous les garantes et les garants de la commission nationale du débat publics ?

Leur rôle :

- ▶ garantir les procédures de concertation c'est-à-dire d'assurer le droit à l'information et le droit à la participation prévu par le code de l'environnement.
- ▶ veiller à la qualité, la sincérité et l'intelligibilité des informations diffusées au public ainsi qu'au bon déroulement de la concertation préalable et à la possibilité pour le public de formuler des questions et de donner son avis.
- ▶ garantir la qualité du dispositif participatif au nom de la CNDP et dans le respect de ses principes en prescrivant de manière plus ou moins contraignante les modalités de participation du public.

En tant que responsable d'une démarche participative à caractère général ou à impact environnemental, vous pouvez demander à la CNDP des conseils méthodologiques !

<https://www.debatpublic.fr>

Organisation des rencontres participatives

Une des conditions de réussite des ateliers participatifs est de parvenir à créer une ambiance de confiance à la fois décontractée et collaborative.

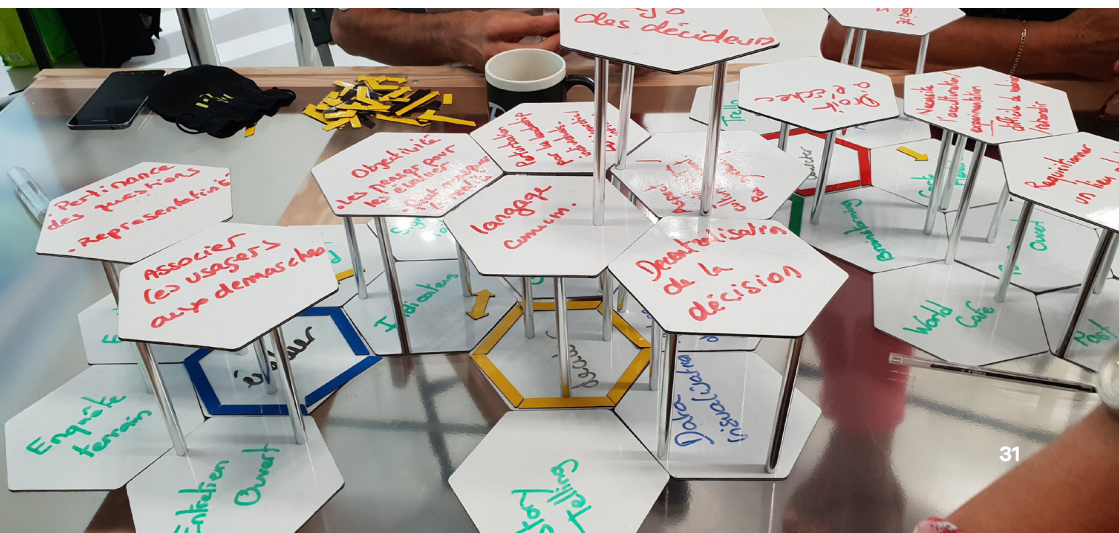
En dehors du format d'animation choisi, les conditions matérielles participent à cette ambiance :

- ▶ Le choix de la date et de l'horaire comme déjà évoqué plus haut doit correspondre aux habitudes de vie et de travail des personnes ciblées : en soirée en semaine ou le samedi matin pour les actifs. Pas de temps trop long (maximum 3h pour un samedi matin). Éviter le vendredi soir, les week-ends «de pont».
- ▶ L'ambiance doit être détendue et conviviale et ce, dès l'accueil : prévoir une collation/café, un accueil détendu, un sourire, un brise-glace (cf. chapitre « boîte à outils »).
- ▶ La salle ne doit pas être trop institutionnelle, l'originalité et le décalage sont possibles voire recommandés. Si la salle est classique, il est possible d'apporter des éléments de décoration et de contextualisation : fauteuils, affiches, tables basses. Elle doit être confortable : ni trop grande, ni trop petite, attention au confort acoustique quand plusieurs groupes cohabitent dans la même salle.
- ▶ La salle doit impérativement être accessible aux personnes en situation de handicap, accessible en transport en commun et/ou mobilité douce.
- ▶ Il peut être utile de mettre en place une activité ou une garde d'enfants pour favoriser la venue de parents.

Quelques points clés d'un atelier réussi:

- ▶ Invitation soignée et attractive,
- ▶ Accueil café/thé, collation,
- ▶ Présentation et contextualisation de la démarche lors de l'ouverture,
- ▶ Poser le cadre : donner les règles de l'atelier, annoncer les différentes séquences, charte de confiance et règle du travail en intelligence collective,
- ▶ Annoncer dès le début de l'atelier les modalités de restitution : cela crédibilise la démarche et facilite l'implication,
- ▶ Faire circuler la parole : gérer l'hétérogénéité du public en veillant à ce que chacune et chacun puisse s'exprimer,
- ▶ Clore les ateliers en remerciant les participants et en rappelant la suite de la démarche,
- ▶ Penser à recueillir les adresses mails des participants et leur accord pour l'utiliser.

Dire « merci » : savoir remercier et montrer sa reconnaissance aux participants n'est pas anecdotique. Un message de remerciement peut également être envoyé quelques jours après la rencontre (avec quelques photos !)



Avec quels outils faciliter les ateliers ?

- ▶ Choisir une méthode en fonction du public visé et de l'objectif de la démarche (et le cas échéant, du cadre réglementaire).
- ▶ Chaque processus est construit de manière spécifique, en fonction de l'objet mis à la discussion, des objectifs de la concertation et du public visé.
- ▶ Il doit permettre l'expérimentation et l'adaptation continue. C'est l'objectif visé qui va déterminer la méthode à utiliser et non l'inverse !
- ▶ ... Et surtout, pour se lancer l'outil le plus propice est celui avec lequel on se sent à l'aise !

Quel(s) type(s) d'animation proposer en atelier ?

cf. chapitre explorons la boîte à outils de la participation citoyenne !

Chaque atelier est différent : ce qui a bien fonctionné pour une thématique ou pour un public peut fonctionner différemment dans un autre contexte.

Il est souvent nécessaire de prévoir une phase d'acculturation au sujet, afin que chaque participant puisse avoir un niveau d'information suffisant pour se prononcer par la suite.

Le type d'animation choisi doit créer les conditions d'un langage commun à l'ensemble des participantes et participants en prenant en compte les difficultés de chacune et chacun (par exemple privilégier les échanges oraux si certaines personnes ne maîtrisent pas l'écrit).

Qu'est ce qui est vraiment indispensable pour
« bien faire » ?

L'essentiel repose avant tout sur la sincérité de la démarche. On peut être tout à fait modeste, faire des choses simples et avancer petit à petit, se tester et accepter les potentielles erreurs. La concertation est une démarche basée sur l'humain, avec toute l'incertitude et la richesse que cela comporte.

Une fois que les attendus de la concertation sont clairs et que la collectivité est en mesure de présenter une démarche en toute honnêteté, celle-ci peut être modeste sans pour autant démeriter.

Auparavant, les méthodes de participation citoyenne restaient à inventer. Aujourd'hui, de nombreuses expérimentations ont été menées. Nous avons désormais une multitude d'instruments et de boîtes à outils à notre disposition (émanant de l'éducation populaire, des méthodes d'intelligence collectives, du design de services, ...).

Il est crucial de garder en tête que l'outil est au service de la participation citoyenne, et non l'inverse. L'outil ne se suffit pas à lui même, il doit répondre aux objectifs définis au début du questionnement. Il doit être adapté à la politique publique ou au projet en question.



Les personnes auront envie de participer à un projet ou à action collective si vous leur apportez la sincère garantie que l'objectif est bien d'améliorer leurs conditions de vie, celles de leurs enfants, de leurs proches ou de leurs semblables.

Pour conclure, un atelier participatif sera réussi si les participants ont trouvé du sens à leur participation et si leur contribution a un impact sur le projet concerté !

Rendre compte et prendre en compte la participation citoyenne

1/ Documenter la démarche, mettre en récit, laisser des traces : la synthèse des échanges !

A l'issue de chaque atelier, il convient d'en faire la synthèse. Cette synthèse doit reprendre les éléments évoqués par les participants, en toute objectivité, sans censure, de manière « brute ».

Pour aider à la synthèse, la prise de note et/ou l'enregistrement des échanges doivent être prévus afin de recueillir les propos de manière fidèle.

Penser à prendre en photo l'ensemble des supports, mais également les moments d'échanges, les photos de groupes, d'ateliers, des photos d'ambiance » Une personne doit être dédiée à cette tâche en amont des ateliers. Ces éléments constitueront les « échos » de ces rendez-vous, en s'appuyant sur des éléments construits pendant l'atelier : mur de post-it, collages, etc., La synthèse quant à elle doit aller au-delà d'une

simple photo des supports ou d'une prise de notes « au kilomètre », pour mettre en avant les informations principales et donner au rendu une forme accessible au plus grand nombre (présents ou non).

La synthèse doit être communiquée aux participants de manière privilégiée et dans un délai raisonnable. Elle peut également être publiée sur le site internet de la collectivité, ou sur le site/média dédié au projet.

Si plusieurs ateliers sont organisés, il convient de réaliser une synthèse globale, qui permettra d'avoir une visibilité de l'ensemble des contributions émises sur le sujet. Cette synthèse globale est une étape indispensable pour la phase suivante d'analyse des contributions.

Si l'équipe projet l'estime pertinent, la synthèse globale peut être rendue publique. Cette démarche est notamment recommandée pour les projets qui ne permettent pas de rendre publique l'analyse des contributions dans un délai court. Dans ce cas, la publication de la synthèse globale permet de donner un premier niveau de restitution en amont de l'analyse des contributions.

Évidemment qu'il faut être transparent, mais est-ce que cela oblige à tout rendre public ? La réponse est certainement en partie dans la question !

Mais une fois encore à chacun de positionner son curseur. Il est toutefois majeur de clarifier les règles du jeu dès le départ et de préciser clairement ce qui sera discuté, ce qui sera rendu public et ce qui ne le sera pas. Les citoyennes et citoyens sont de plus en plus sensibles à retrouver les traces de leur participation et propositions, et c'est normal ! Ceci nécessite un effort particulier de traçabilité des interventions de chacun et de rendu-compte.

2/l'analyse des contributions

L'analyse des contributions constitue le cœur de la démarche de participation.

Elle rend compte des décisions prises suite à la participation.

L'équipe organisatrice réalise un premier niveau d'analyse, qui est discuté et validé suivant la gouvernance prévue sur le projet, et des degrés de participation engagés.

L'analyse permet de classer les contributions en 3 grandes catégories :

- Ce qui sera pris en compte dans le projet
- Ce qui est à l'étude ou doit être retravaillé pour être pris en compte dans le projet
- Ce qui ne sera pas pris en compte dans le projet (et pourquoi)

Les décisions doivent être transparentes et argumentées et conformes aux « règles du jeu » partagée au début de la démarche.

3/la restitution des résultats

Afin que les participantes et les participants et plus globalement les habitantes et habitants aient une vision de l'intérêt des démarches de participation, l'analyse des contributions est impérativement rendue publique. Elle peut faire l'objet d'une restitution orale, par les participantes et participants eux-mêmes, en présence des élues et élus et/ou d'une restitution sur les outils de communication de la collectivité (site internet, plateforme de participation, réseaux sociaux).

Quelle évaluation des dispositifs participatifs ?

L'évaluation des dispositifs de participation citoyenne est aussi une étape importante de la démarche participative. Elle permet de capitaliser les connaissances, de rendre compte des écarts entre les objectifs attendus et les objectifs atteints, des améliorations possibles ou d'apprécier la pertinence des outils utilisés. C'est un retour précieux sur les pratiques et un levier d'amélioration en continu.

Cela répond également à une question de transparence vis-à-vis des citoyennes et citoyens : évaluer une démarche participative est une manière de vérifier si celle-ci a été honnête et n'a pas simplement été une participation-alibi.

Plusieurs niveaux d'évaluation sont possibles :

- ▶ L'évaluation par les participantes et participants : Après chaque atelier et dans un délai raisonnable, il convient soit d'envoyer aux participants un questionnaire d'évaluation par mail, soit de faire remplir le questionnaire en direct. **L'analyse des retours permettra de mesurer l'opinion des personnes concernant des éléments d'organisation (salle, signalétique, durée...), d'animation, et de réponse globale aux attentes. Un temps d'échange à la fin de la démarche (ou à +6 mois, ...) peut également être organisé pour échanger sur l'expérience vécue, rendre compte de son impact.**

► L'évaluation collective interne :

A l'issue de la démarche, l'équipe en charge du projet organise un temps d'analyse qui permet de reprendre les points clés de la démarche et de porter un regard critique en vue d'optimiser les futurs processus participatifs. L'évaluation porte notamment sur le profil des participantes et participants afin de déterminer si la démarche a pu attirer des profils habituellement peu présents (jeunes, actifs, femmes...), sur les apports internes liés au projet et à l'équipe et sur le retour externe des participants.

Lorsque c'est possible, il est utile de prévoir le recours à un tiers en charge d'évaluer la démarche participative afin de ne pas biaiser l'analyse. Ce tiers doit être formé à la fois aux méthodes d'évaluation mais aussi de concertation. L'évaluation doit finalement se dérouler sur toute la durée de la démarche afin de prendre en compte le plus de variables possibles. Aussi, les critères d'évaluation doivent être définis en amont avec les commanditaires et les « participants ».

Il est également utile à cette fin de construire un référentiel clair et précis établissant les bases de la démarche participative ce qui permet par la suite une évaluation fidèle (les raisons de la participation citoyenne, les objectifs, les attentes vis-à-vis de la méthode etc.).

L'évaluation d'une démarche de participation citoyenne porte sur les enjeux de la méthode utilisée. « A-t-il été pertinent de recourir à cet outil ? A-t-il permis de répondre aux objectifs fixés ? Mais il est aussi essentiel de se pencher sur les résultats de l'outil utilisé : est-ce que l'outil a produit des résultats qui correspondent aux effets escomptés ? Si non pourquoi ? Quel impact cela suppose-t-il ? Quelles sont les conséquences ? »



Vous souhaitez lancer une démarche ?
Vous souhaitez connaître les différentes formes de participation citoyenne ?
Définir le niveau d'ambition, les méthodes adaptées à un projet, les moyens et les cibles ?
Vous souhaitez partager votre expérience à d'autres collectivités ?

Contactez :
Département de la Gironde
Mission Agenda 21
dgds-agenda21@girond.fr
0556993333



Partie 2

Exploration de la boîte à outils de la participation citoyenne

Comme répété plusieurs fois dans ce guide, l'outil reste au service de la participation citoyenne. Le choix de celui-ci ne peut venir qu'en dernière étape de la réflexion sur l'élaboration de la participation citoyenne.

Il doit répondre aux objectifs clairement exprimés, partagés et validés.

Aucun outil n'est parfait, chacune et chacun a ses spécificités, ses avantages et ses inconvénients. Il convient toujours de peser le pour et le contre en fonction du projet de participation citoyenne et de s'assurer des compétences et du temps nécessaires à leur mise en œuvre !

La liste des outils présentés ici n'est pas exhaustive mais peut vous donner une idée des possibles.... Souvenez-vous, l'outil le plus propice est celui avec lequel vous sentirez à l'aise !

Avant de se lancer

Liste non exhaustive de questions à (se) poser :

- Quels sont les objectifs sincères et réels que je cherche à atteindre ? Ont-ils été partagés avec les élues et les élus, les services ?
- Suis-je moi-même prêt à changer d'avis suite à cette démarche ?
- Quelle est la marge de manœuvre pour faire évoluer le projet ?
- Mon projet peut-il réellement être modifié, complété voir arrêté ?
- Quel pouvoir de décision suis-je prêt à partager ?
- Quelle est la place de la concertation dans la décision (quand, traçabilité ...) ?
- Quel est le degré de participation adéquat à la démarche ?
- Qui fait quoi ? Quelle organisation ?
- Quels sont les services de la collectivité susceptibles d'apporter une aide ?
- Quels sont les participantes et participants que je souhaite inviter dans ma démarche ?
- Quel est le rôle de chacun ? Comment vais-je le définir ?
- Est-ce que chaque partie prenante peut exprimer son accord et désaccord ?

- Quel plan de communication ?
- Quel outil est-il pertinent d'utiliser pour répondre à mes objectifs ?
- Qui est-ce que je peux mobiliser pour faciliter les séances participatives ? est-ce que j'ai un budget ? des compétences en interne ?
- Quel livrable ressortira du dispositif ?
- Quel compte rendu pour les participantes/participants et les citoyennes/citoyens ?
- Quel usage ferai-je des résultats de la démarche ?
- Est-ce que j'ai bien pris en compte tous les paramètres de la démarche ?
- Quel niveau de transparence est-ce que je laisse sur l'accès aux discussions et aux résultats de la concertation ?
- Est-ce qu'il y a d'autres concertations en cours dans l'institution ou sur le territoire ?
- Quelles modalités de partage ? Comment sont pensées les articulations et la cohérence d'ensemble entre les différentes démarches ?

Ai-je oublié une question ?

Construire une séquence de concertation

Le diamant de la participation

Avant de parler « outils », il est important de concevoir un processus participatif, qui vous aidera à la préparation du déroulé de votre démarche ou de votre rencontre. Il est une « boussole », un cadre de travail pour ne pas perdre de vue le séquençage d'un processus dynamique et participatif. Il aide à choisir les bons outils et méthodologies en fonction de la phase dans laquelle le groupe se trouvera à un moment du processus.

Quelle que soit la durée de votre démarche participative globale ou de votre rencontre participative, essayez de dessiner votre organisation dans le « diamant de la participation ».

Ce diamant identifie plusieurs étapes :

L'introduction est invariablement le partage de l'intention : pourquoi les personnes présentes ont-elles été réunies ? Qu'est-ce qu'on attend d'elles ? Que peuvent-elles y apporter / y trouver ? Quelle est notre intention ?

Étape 1 - Émergence / la diversité des options

La première étape qui va correspondre à la première partie de la rencontre est celle de l'émergence : prendre conscience de la diversité des points de vue et des options sur le sujet traité, des multitudes d'idées et donc des multitudes de choix s'offrent à nous. **Cette exploration crée une ouverture riche, foisonnante.**

C'est pour l'essentiel dans cette étape que se situent par exemple les brise-glace.

Étape 2 - Zone de turbulences / Partager une vision

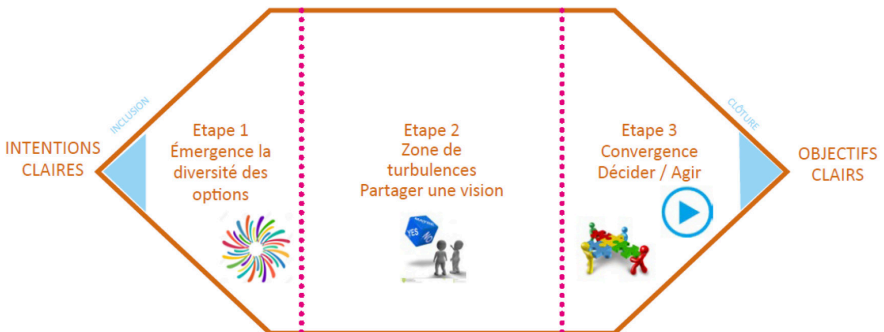
La deuxième étape est la zone d'incertitude. Que faire de toute cette multitude d'idées et d'options ? C'est le moment où les présents s'accordent sur la manière de se situer dans l'incertitude et de définir le sens partagé, les articulations. La question de la confiance (dans les organisatrices et organisateurs, les participantes et participants, le processus) est primordiale pour traverser cette zone qui n'est pas très confortable car **il faut intégrer et manipuler des conceptions qui ne sont pas les siennes pour co-construire une vision commune.**

Étape 3 - Convergence / Décider / Agir

La troisième étape est la zone de convergence. Sur la base de cette vision commune, il est alors possible de s'accorder sur des décisions, des niveaux collectifs et individuels d'engagement dans l'action. Mais aussi permettre aux dissensus d'être notés.

Ces 3 étapes peuvent chacune être divisées en sous-parties.

Le dernier temps est celui de la clôture et des remerciements, et de l'énonciation des prochains pas !



Exemples d'outils et de méthodes

Intention : cadre de sécurité

Méthodes et outils pour la phase 1 « divergence »:

- ▶ brise-Glace
- ▶ photo-langage
- ▶ méthode des post-it, méthodes de brainstorming
- ▶ débat mouvant
- ▶ chapeaux de Bono (rouge, jaune, noir)
- ▶ cercle samoan
- ▶ cercle de dialogue
- ▶ les 5 pourquoi

Méthodes et outils pour la phase 2 « émergence »:

- ▶ chapeau de Bono (chapeau vert)
- ▶ casque des futurs
- ▶ outils de synthétisation et d'organisation des idées
- ▶ discussions ouvertes
- ▶ débats

Méthodes et outils pour la phase 3 « convergence »:

- ▶ chapeau de Bono (chapeau bleu)
- ▶ toutes les méthodes de décisions (votes à points, pondérés, à cinq doigts, jugement majoritaire, gestion par consentement, élection sans candidat, consensus...)
- ▶ qui fait quoi, quand, comment...
- ▶ toutes les méthodes d'évaluation
- ▶ cercle de dialogue Les Chartes de confiance ou cadres de sécurité

Les Chartes de confiance ou cadres de sécurité

**Objectifs : soutenir la confiance dans le groupe,
instaurer les règles du jeu**

Poser le cadre, est une des façons pour garantir un climat plus serein et plus productif dans les sessions participatives. On se demande souvent comment recadrer un participant, une réponse simple est de poser tout simplement un cadre à présenter aux participants dès l'ouverture de l'atelier.

Ce cadre, c'est l'ensemble des règles de vie ou d'interaction du groupe pendant le temps des ateliers collaboratifs ou de la démarche participative. Il est appelé « cadre de bienveillance », « cadre de sécurité » ou « charte de confiance ». **C'est ce qui permet au groupe d'être en confiance à tout moment de la session collaborative, parce qu'il sait que quoi qu'il arrive le facilitateur ou la facilitatrice va maintenir ce cadre.**

Ce cadre est unique – il dépend des participants, du groupe, du sujet, du moment. Cependant il y a souvent des choses qui reviennent, comme l'écoute, la bienveillance, le non-jugement, l'équivalence. Cela peut paraître évident, mais reposer ces règles communes dès le début est un bon rappel.

D'autre part, en cas de non respect des règles, on peut se référer au cadre posé collectivement. Il est important que tout le monde valide et s'engage à respecter ce cadre :

- ▶ Est-ce que quelqu'un a une objection par rapport au respect de ce cadre ?
- ▶ Est-ce que quelqu'un pense que nous avons oublié quelque chose d'essentiel ?

D'où l'importance de le co-construire. **Cela crée un effet d'auto-régulation du groupe « tu te rappelles ce matin on avait dit non jugement ».** Cela peut vraiment aider la **facilitatrice ou le facilitateur à maintenir le cadre, cette autorité collective est un bon tiers en cas de conflit.**

Un bon outil est aussi de l'écrire et de l'afficher dans la pièce, pour que tout le monde ait sous les yeux le cadre.

- ▶ Exemples de chartes :

Les règles de l'**INTELLIGENCE COLLECTIVE**

- ÉCOUTER avec **ATTENTION**
- PARLER avec **INTENTION**
- ÊTRE **BIENVEILLANT**
- SE FAIRE **CONFIANCE**
- RESPECTER le **CADRE**

CC-BY-NC-SA

Ex :Règles de l'intelligence collective

Charte de Confiance

Écouter avec attention

Parler avec intention

Être bienveillant

Faire confiance

Respecter le cadre

Ex :charte de confiance utilisée par l'Université du Nous

CHARTE DE CONFIANCE

- 1. EGALITE**
La parole de chacun est légitime. Tous les points de vue se valent.
- 2. SANS JUGEMENT**
Je ne porte pas de jugement sur les propos des autres.
- 3. AVEC ECOUTE**
Précise ce qui se dit et attends que la personne ait terminé pour intervenir à ton tour.
- 4. EQUIVALENCE**
Tout le monde doit participer avec égalité. Privilège aux personnes qui se sont le moins exprimées.
- 5. CONCISION**
Des prises de paroles courtes permettent à chacun d'avoir un temps de parole.
- 6. AVEC RESPECT**
Je parle correctement même si on n'est pas d'accord !

Ex :charte de confiance utilisée par la commission mixte du Budget participatif girondin - 2021

Démarches participatives

Les Panels citoyens ou assemblées citoyennes

Un panel citoyen ou une assemblée citoyenne constitue un groupe de citoyennes et citoyens (qui peut être tiré au sort) pour donner un avis sur une question d'intérêt public. Cet avis est censé être pris en compte lors des débats parlementaires, les débats des instances délibérantes et/ou les processus de décision sur la question.

Pour pouvoir rendre un avis argumenté et réfléchi, le groupe de citoyennes et citoyens, profane en la matière, s'informe - de manière aussi complète que possible - et se forme sur le sujet, en se confrontant à diverses personnes ressources. Différentes méthodes permettent la formation et l'information de ces personnes (enquêtes, rencontre avec des experts, etc.), pour alimenter leurs débats et documenter leurs propositions. **Le but est de faire appel à un échantillon représentatif de citoyennes et citoyens, qui va proposer des solutions à une problématique, et ainsi favoriser une prise de décision plus juste et mieux acceptée par l'ensemble de la population concernée.**

Ces propositions ou préconisations sont ensuite soumises aux décideurs, mais parfois aussi au grand public et peuvent aller jusqu'à devenir des lois.

Quel que soit son périmètre d'action, une assemblée citoyenne ou un panel citoyen vise à rétablir la confiance dans le processus de décision, en permettant aux personnes de prendre part à la décision. Mais cela requiert une certaine organisation, pour s'assurer de la bonne représentativité du groupe, de la pertinence et de l'impact réel de leurs propositions.

La qualité de l'échantillon, c'est-à-dire la diversité des citoyennes et citoyens sélectionnés est un premier critère clé. Une assemblée citoyenne ne peut pas compter que des individus volontaires et déjà intéressés par le sujet, au risque de perdre sa représentativité. L'indemnisation des participants est souvent nécessaire pour éviter de restreindre le dispositif à ceux qui en ont le temps et les moyens.

- ▶ La transparence et l'intégrité du cadre et du processus sont également indispensables au bon fonctionnement d'une assemblée citoyenne. Le processus de sélection, puis de formation des citoyennes et citoyens, mais aussi l'impartialité du comité qui encadre le groupe doivent être assurés. Une bonne communication tout au long du processus est nécessaire pour l'acceptation des décisions.
- ▶ Enfin, la possibilité d'influence de ces personnes sur les décisions doit être réelle, et, pour ce faire, le groupe doit disposer du temps et des moyens nécessaires, mais aussi d'étapes claires quant à la mise en application de leurs propositions. La finalité du travail des citoyennes et citoyens doit être transparente et concrète pour mobiliser et éviter les déceptions.

De nombreux exemples de panels ou assemblées citoyennes ont été mises en place en France. Si votre collectivité souhaite partager du pouvoir avec les habitantes et habitants en proposant un panel ou une assemblée citoyenne, consultez le travail réalisé par Fréquence commune, qui a théorisé et modélisé 10 types d'assemblées à partir d'exemples en France et dans le monde. Cette typologie est loin d'être exhaustive ou normative elle est une base de réflexion à transformer pour créer des assemblées qui correspondent à la réalité des territoires dans lesquelles elle sont mises en place :

- 10 types d'Assemblées Citoyennes | Fréquence Commune (frequencecommune.fr)

Démarches Participatives

Les Budgets Participatifs

Un budget participatif, comme son nom l'indique, consiste à faire appel à la population pour choisir l'affectation d'une partie d'un budget global. La collectivité territoriale (par exemple une ville) qui propose ce budget participatif demande donc aux citoyennes et citoyens concernés (les habitantes et habitants de la ville) de proposer et/ou choisir le ou les projets qui seront financés par cette collectivité.

Les budgets participatifs permettent donc à la population de se sentir impliquée dans les projets qui concerne son quotidien. Dans ce type de processus, il est important que la collectivité qui met en place le budget participatif communique bien et auprès de toutes les personnes concernées pour assurer le succès de l'opération. Généralement, on organise le budget participatif en cinq phases et modes de participation :

- 1.** Définition des modalités de participation, à travers le montant du budget et le règlement,
- 2.** Collecte des idées de projets,
- 3.** Analyse technique des projets par les services techniques de l'administration locale pour vérifier la faisabilité, la légalité et le chiffrage,
- 4.** Vote des projets prioritaires,
- 5.** Mise en oeuvre des projets (rédaction du cahier des charges, travaux, inauguration, etc.).

La mise en place d'une instance de décision et de suivi réunissant des déléguées et délégués de citoyens, les élus/élus et les techniciennes/techniciens est aussi recommandée pour permettre une meilleure efficacité.

Les avantages des budgets participatifs sont nombreux : meilleure connaissance et compréhension du système d'organisation et de fonctionnement de la collectivité, réelle transparence des engagements financiers de la collectivité sur le long terme, meilleure appropriation des politiques publiques et des décisions par les citoyens etc.

Lien vers 2 guides à consulter avant de se lancer :

Budget participatif : comprendre, agir, être conseillé
(lesbudgetsparticipatifs.fr)

Budget participatif Livre blanc (i-cpc.org)

Ex : Budget participatif girondin - 2021



Les méthodes d'animation

Les "Brise-glace"

Les brise-glaces doivent être choisis avec attention en fonction de l'objectif final recherché par l'organisateur de rencontres publiques. **Entrer directement dans le sujet, créer du lien entre les participants, dynamiser un groupe de travail font partie des effets possibles.**

Au-delà de ces objectifs, les brise-glaces induisent systématiquement 4 constantes qui sont profondément utiles pour optimiser l'efficacité des rencontres de participation :

► **Provoquer le rire, le sourire, la convivialité**

Ces jeux collectifs doivent être conçus et mis en place pour créer une ambiance de bonne humeur. En favorisant le sourire et parfois le rire, ils permettent de créer de la convivialité entre les participants, prérequis indispensable pour le bien-être et l'engagement de toutes et tous lors des échanges à venir.

► **Casser les codes**

Le brise-glace offre des conditions extraordinaires pour casser les codes traditionnels qui peuvent brider les possibilités d'échange. En créant un temps commun informel et parfois décalé, en favorisant la prise de parole de chacune et chacun, ou en induisant des liens inédits entre les participantes et les participants, il permet de dépasser les codes hiérarchiques, sociaux, ou encore culturels.

► **Sortir du cadre**

L'intérêt du brise-glace est de créer d'emblée les conditions de la créativité lors de rencontres publiques. En plaçant immédiatement les personnes dans des conditions inédites de mouvement, de réflexion ou de

relation, il ouvre la voie à l'expression et à l'écoute des avis ou des idées innovantes.

► **Lancer l'énergie du groupe**

Faire corps ensemble n'est pas une évidence pour un groupe de personnes venues d'horizons différents pour travailler ensemble sur un temps déterminé. Il est ainsi fondamental de créer une énergie collective pour entrer en production le plus rapidement possible et fédérer le groupe autour du projet commun. C'est l'une des conditions qu'un brise-glace bien choisi permet de mettre en place tout en veillant à l'inclusion de toutes les participantes et les participants.

Il y a énormément de littérature sur les brise-glaces, le choix de ceux qui sont regroupés dans le kit ci-dessous s'est fait sur la base de pratiques éprouvées d'acteurs de la participation. C'est un « best-of » des brise-glaces utiles !

[Lien vers le guide : Livret-brise-glace.pdf \(gironde.fr\)](#)



Les méthodes d'animation

Le Photolangage



Des kits de photo langage + du matériel sont en prêt à La Base.

La spécificité de cette méthode est de faciliter l'expression personnelle, aider à l'écoute dans un groupe autour d'un thème choisi.

Le photo-langage permet d'atteindre un ou plusieurs des objectifs suivants :

- ▶ faciliter la constitution d'un groupe,
- ▶ permettre l'échange en facilitant la prise de parole de chacune et chacun,
- ▶ prendre conscience de son point de vue personnel, sa propre vision et l'exprimer dans un groupe,
- ▶ Exprimer les représentations que l'on a d'un sujet, d'un thème.

Une séance Photolangage peut se dérouler en trois ou quatre temps :

1^{er} temps : Présentation du thème, des objectifs, des modalités de fonctionnement et de la tâche ou question

L'animatrice ou animateur joue un rôle-clé dans l'organisation du cadre et le déroulement de la méthode, ce qui nécessitera pour elle ou lui un temps de préparation préalable. Son rôle principal consiste à mettre en place le cadre, matériel, thématique et déontologique, en transmettant au groupe l'ensemble des consignes concernant le déroulement de la séance. Il présente l'objectif choisi pour la séance de façon à motiver le groupe et lui donner envie d'explorer le champ proposé. Puis il présente la ou les questions auxquelles chaque participante et participant devra répondre.

2^e temps : Le choix des photos.

Après l'énoncé de la question par l'animatrice ou l'animateur (ex « Choisissez une ou deux photographies qui vous permettent de dire au mieux ce que réussir veut dire pour vous actuellement »), les photographies sont disposées sur des tables. Chaque membre du groupe va choisir individuellement une ou deux photographies, celles qui lui « parlent » le plus. Ce choix se fait dans le silence, par le regard et dans un temps limité.

3^e temps : Les échanges en groupe.

L'animatrice ou l'animateur rappelle les modalités de fonctionnement du groupe et les contraintes du temps afin que chacun puisse présenter sa ou ses photographies. Son rôle est d'abord un rôle d'écoute : à la fois écouter avec le maximum de présence et favoriser l'écoute dans le groupe. Chaque participant présente au groupe sa ou ses photographie(s) et explique en quoi elle(s) lui permet(tent) de répondre à la question posée. Puis, il va écouter ce que les autres participants, ceux qui ont envie de s'exprimer, ont à lui dire pour lui manifester leur écoute et échanger avec eux.

4^e temps : Analyse de la séance du groupe.

Il s'agit d'un temps d'analyse et de réflexion pouvant permettre un début d'appropriation et d'approfondissement du travail qui vient d'être fait avec les photographies. L'animatrice ou l'animateur demande aux participants comment ils ont vécu ce travail avec des photographies, qu'est-ce que cela a évoqué pour eux et comment cela s'est passé pour eux.

L'approfondissement du thème se fera par la suite, éventuellement avec un autre outil d'animation, pour mise en évidence des points de convergence et de divergences de représentations.

Les méthodes d'animation

Le Débat mouvant

Faire un débat mouvant consiste à soumettre une proposition à un groupe, puis à demander aux participantes et participants de prendre physiquement position pour ou contre elle, en allant d'un côté ou de l'autre de la salle, correspondant à l'affirmation ou à la négation. Après avoir laissé un temps de réflexion pour élaborer des arguments, on lance le débat avec la règle suivante : formuler des arguments pour expliquer sa position et changer de « côté » si les arguments de l'autre camp sont convaincants. **Le débat mouvant permet ainsi aux participants d'élaborer et de justifier leur opinion en construisant des arguments.** Leur position physique indique leur position théorique et les implique dans la réflexion (« pourquoi suis-je ici ? ») autant que dans l'écoute des arguments, tandis que leur mouvement traduit concrètement leur activité intellectuelle.

L'intérêt du débat mouvant réside dans la matérialisation physique du positionnement intellectuel du participant et dans l'obligation où il se trouve de choisir un camp. Alors qu'il est impossible de connaître la position des personnes silencieuses dans un débat « classique », le débat mouvant contraint chacun à donner son avis, au moins de façon non verbale. Il invite aussi les personnes à justifier leur position en formulant des arguments. Le mouvement les autorise à réviser leur position après réflexion, c'est-à-dire à écouter les autres et à tenir compte de leur avis pour se positionner. **Contre le dogmatisme, l'enfermement et l'entêtement, il développe leur esprit critique en les habituant à rendre raison de leurs opinions, à se remettre en question et à accepter de se corriger, modestement, pour penser par eux-mêmes, avec les autres.**

Objectifs

- ▶ Apprendre à justifier son point de vue à l'aide d'arguments.
- ▶ Apprendre à écouter les arguments opposés et à changer de position le cas échéant.
- ▶ Faire émerger les difficultés liées à l'utilisation de certains termes sur un sujet controversé.

Modalités

- ▶ Durée : en général entre 15 et 30 minutes
- ▶ En groupes sans limites théoriques pour le nombre de participants mais avec un maximum conseillé à 50, pour des questions de place.
- ▶ Mise en place : une pièce avec un grand espace permettant à tous les participants de rester debout et de se déplacer pendant la durée du débat.



Les méthodes d'animation

Le Casque des futurs

« Se projeter dans un futur souhaitable c'est mettre toutes les chances de son côté pour qu'il advienne ».

L'outil d'animation « Casque des futurs » est un support pour une expérience de projection, à utiliser par exemple dans une séquence d'idéation.

Il permet de recueillir la vision du futur des participants au fil d'un voyage guidé. Cet outil est conseillé pour des petits groupes de 10 à 20 personnes.

Le casque des futurs permet d'imaginer de futurs espaces, des pratiques nouvelles ou permet encore de faire ressortir des constats communs.

Une fois la destination et la description du contexte dans lequel les participants vont « atterrir », les voyageurs se projettent dans le futur, ils prennent conscience des scénarios possibles, et ils sont invités, par un récit et une série de questions à imaginer et décrire des lieux, des usages, des services, des façons de vivre, travailler, habiter... les champs sont illimités !

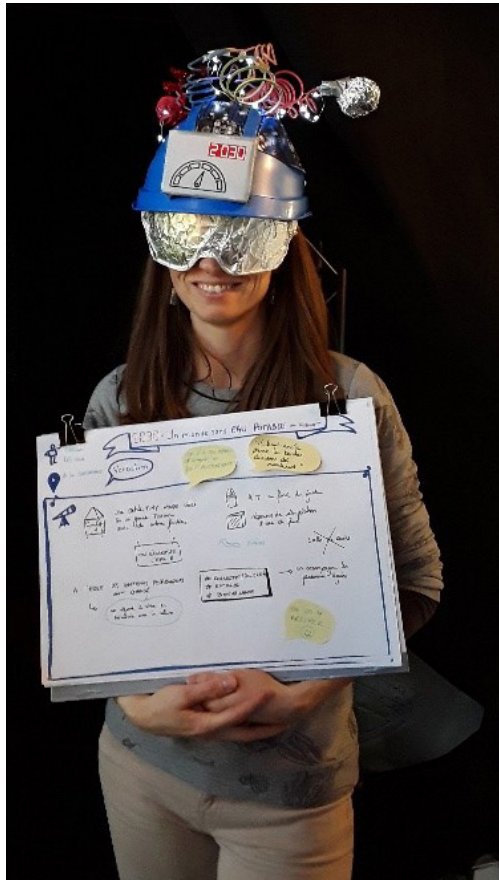
Exemple de déroulé d'un atelier

- ▶ par sous-groupe la facilitatrice ou le facilitateur commence à faire le narrateur pour le 1^{er} passage, puis tous les participants tournent sur les différents rôles : narrateur (celui qui va accompagner et guider le voyageur dans son immersion), le voyageur, les scribes, les observateurs.
- ▶ le narrateur suit le récit narratif qui lui est proposé
- ▶ le scribe note le récit du voyage,

- Les observateurs peuvent proposer des questions à soumettre au voyageur sous forme de post-it.

Les récits serviront d'inspiration, de récolte pour prototyper des idées, etc.

Des modèles de scripts et du matériel sont en accès libre à La Base.



Les méthodes d'animation

Les 6 Chapeaux

Cette méthode permet d'être plus efficace pour réfléchir ensemble par exemple dans le cas d'un nouveau projet, d'un point d'étape ou même d'une résolution de conflits. Elle favorise l'expression de chacun, l'équivalence des participants, la prise en compte de tous les points de vue comme autant de richesse pour le groupe.

La méthode des 6 chapeaux est issue du travail effectué par le docteur De Bono. Dans les années 1980, le Docteur DeBono a constaté que l'élaboration de la pensée - que ce soit seul ou en groupe- se fait en mélangeant différents modes de pensée.

Toutes les façons d'aborder un projet sont utiles et légitimes, le problème réside dans le fait d'essayer de les traiter toutes en même temps. Il en résulte des tensions, du stress, une information qui circule mal, de la stigmatisation (certains sont considérés comme les créatifs, d'autres comme les rabats-joie.). Au final on a un gros plat de spaghetti, qui ne permet ni d'être créatif, ni de comprendre de quoi il s'agit, ni d'évaluer les risques ou les bénéfices. Pour sortir de là, De Bono a eu 3 idées clefs.

- ▶ 1^{er} idée : regrouper les différents façons de pensée utile à un projet en 6 catégories, 6 modes de pensée, chacun représenté par un chapeau de couleur.
- ▶ 2^e idée : tous les membres du groupe travaille dans un mode de pensée à la fois. Par exemple, quand on est en évaluation des risques, c'est tout le groupe qui évalue les risques en même temps.
- ▶ 3^e idée : Une séance de travail est structurée par l'ordre d'utilisation des chapeaux. Ainsi en fonction de la nature de notre travail collectif, la séquence des 6 chapeaux sera différente.

La méthode des 6 chapeaux n'est pas un outil de décision, mais de réflexion.

Cette méthode est une méthode tout terrain et facile à mettre en place une fois que les quelques principes clefs ont été intégrés. Elle présente de nombreux atouts pour les groupes, sur la forme et aussi sur le fond. Cette activité amène donc une vision globale d'un sujet sous tous ces aspects, grâce à un groupe qui réfléchit sans affect.

Pour aller plus loin :

<https://hum-hum-hum.fr/gouvernancepartagee-ressources>



Les méthodes d'animation

Le forum ouvert

Le forum ouvert est né du constat qu'au cours d'une réunion les échanges les plus intéressants entre les participants ont lieu lors de la pause-café. **Ainsi, cette méthodologie a pour objectif de reproduire les conditions pour ces échanges informels de la pause-café.**

Les avantages de la méthode:

- ▶ Réunir un grand nombre de participants
- ▶ Permet de rendre compte de façon assez facile des résultats
- ▶ Concept de liberté : liberté des thèmes abordés, liberté de participer ou non aux ateliers, liberté d'expression
- ▶ Processus conçu pour faire émerger l'intelligence collective et co-construire les propositions

Les inconvénients :

- ▶ Activité qui nécessite de la préparation et une logistique conséquente
- ▶ Prévoir une durée d'une journée minimum.
- ▶ Budget qui peut être plus conséquent en fonction de la forme adoptée

Ce que le forum ouvert permet :

- ▶ Faire se rencontrer les personnes désireuses de s'impliquer dans la transformation de leur territoire
- ▶ Créer des groupes affinitaires prêts à travailler ensemble dans leur ville, village, quartier
- ▶ Impulser une dynamique et favoriser l'émergence de projets écologiques et sociaux
- ▶ Identifier des projets existants et leur donner de la visibilité.

Le forum ouvert est un outil permettant de faire réfléchir en petit ou en très grand nombre de personnes sur une thématique, en laissant une grande place à la liberté et à la créativité.

Déroulé : Lors d'une séance plénière, l'animatrice ou l'animateur présente la journée et la thématique. L'ordre du jour est alors défini par les participantes et participants eux-mêmes.

Chacune et chacun sont alors libres de formuler la question en rapport avec cet ordre du jour qu'elle et il souhaitent aborder. Il y a autant d'ateliers que de propositions des participants.

Chaque participant est libre de rejoindre l'atelier qu'il préfère, et est également libre d'en changer au cours de la journée s'il le souhaite. Les participants animent l'atelier. Un scribe est chargé du compte-rendu détaillé. Enfin les résultats des travaux sont retranscrits, et chacun peut en prendre connaissance.

Il ressort ainsi toujours d'un forum ouvert un livrable utilisable par les organisatrices et les organisateurs.

La fiche pratique pour organiser un forum ouvert :

[ForumOuvert_fiche_pratique_19052017.pages \(colibris-lemouvement.org\)](#)

Les méthodes d'animation

Le Cercle d'inspiration "samoan"



Objectif : Permettre l'implication du plus grand nombre dans la discussion d'un petit groupe.

Le cercle Samoan a pour intention de donner de la voix à toutes les expressions et à la diversité des propositions. Il permet d'installer une discussion sur un sujet même lorsque le nombre de participants est important.

Déroulé :

Les chaises doivent être disposées en deux cercles, un grand cercle au sein duquel se trouve un plus petit cercle de chaises, au sein duquel doit il doit toujours y avoir une chaise vide. Les personnes assises sur les chaises du grand cercle ne peuvent pas prendre part à la discussion.

Celles assises dans le petit cercle sont celles qui s'expriment, et une chaise du petit cercle doit rester vide. Si une personne du grand cercle souhaite intégrer la discussion, elle doit se lever et venir s'installer sur la chaise vide.

Dès lors, une personne du petit cercle doit laisser sa place, pour maintenir toujours une chaise vide et donc la possibilité d'accueillir une personne voulant prendre part à la discussion.

Lors de la mise en place de ce dispositif, il peut être préférable qu'une personne ressource (qui connaît les sujets débattus) lance le débat et l'alimente au fur et

à mesure. Il est également conseillé que la facilitatrice et le facilitateur reste dans le cercle pour réguler la discussion.

Dans les faits :

Chaque personne peut venir exprimer son/ses idées ainsi que ses solutions ou propositions.

Chaque personne dispose d'un maximum de 5 minutes de parole et libère ensuite sa place.

Une chaise reste toujours vide pour inciter les participantes et participants à venir prendre la parole.

La méthode en détail :

<http://pouremporter.communagir.org/outils/le-fisnbowl>

https://www.colibrismouvement.org/sites/default/files/content/organiser_un_debat.pdf

http://www.multibao.org/#multibao/contributions/blob/master/contributions/cercle_exc_entrique.md



Les méthodes d'animation

Le Cercle de Dialogue

Le cercle de dialogue est une méthode d'intelligence collective visant entre autre à :

- ▶ Explorer une question ou une problématique essentielle avec une équipe ou un collectif, en pratiquant une écoute profonde, pour que du flot de paroles émerge créativité et sens, sans recherche de résultat.
- ▶ Mieux composer avec la complexité, en s'ouvrant à la réalité de chacun (croyances, schémas de pensée, valeurs) à partir d'une parole libre, authentique.

Comment animer cette expérience ?

Les temps du cercle de dialogue en intelligence collective (durée indicative 1heure si 8 à 10 personnes, à ajuster en fonction du nombre de personnes)

1. Écoute de chacun (liberté de s'exprimer) 35'
2. Résonance collective dans la même qualité d'écoute:
Qu'est-ce qui émerge ?
Qu'est-ce qui est présent pour moi ? pour nous ? 15'
3. Convergence sur l'émergence (ce temps est optionnel)
: Les pépites du futur ? Les idées fortes ? Les apprentissages clés ? Les prochains pas... ? 5 à 10'
4. Récolte (fiche récolte à compléter
ou récolte créative) 5'

Un bâton de parole est posé au centre du cercle. Chacun se lève pour prendre le bâton de parole puis le remet au centre (c'est un objet apporté en amont). Il permet de réguler la parole.

Cette activité est réussie si les règles de fonctionnement du cercle sont explicitées en ouverture du cercle et appliquées (le cadre) :

- ▶ Parler au centre (à tous et pas à une personne en particulier)
- ▶ Être à l'écoute avec attention de l'expérience de l'autre tout en étant à l'écoute de soi
- ▶ Toute parole est écoutée complètement, sans interruption
- ▶ Parler de son expérience directe : s'exprimer en disant « je »
- ▶ Offrir l'essentiel (parole concise)
- ▶ Éviter de se référer au propos d'un autre, que ce soit pour abonder ou pour s'en distancier, parler à partir de ce qui est présent et important pour soi
- ▶ Appliquer les principes de bienveillance, respect, suspension du jugement, authenticité, équivalence (chaque expression compte à « égalité de dignité »)
- ▶ Temps de silence bienvenu

Il est recommandé de distribuer à l'avance deux rôles :

- ▶ La facilitatrice ou le facilitateur énonce les principes du cercle et est gardien du cadre et du temps. Il indique le temps imparti du cercle, énonce l'ouverture du cercle et la clôture du cercle. Il veille à la circulation fluide de la parole tout au long du processus.
- ▶ Le responsable de la récolte. La récolte peut se faire durant le cercle ou à la fin du cercle lorsque une étape de convergence est prévue (étape 3). Avant le début de cercle, la facilitatrice ou le facilitateur demande un ou deux volontaires pour la récolte qui peuvent intervenir également dans le cercle.

Source de la méthode : Ce descriptif des règles du cercle a été élaboré par la Riposte Créative Laboratoire d'apprentissage - Mission Innovation Publique Territoriale/ CNFPT. Il est inspiré de la méthode du cercle de dialogue de David Bohm appelé « dialogue bohémien »

La méthode SPIRAL

La démarche participative et collaborative SPIRAL est une méthode mise au point après une concertation de grande envergure par le Conseil de l'Europe. **Cette démarche vise à définir le bien-être des citoyennes et citoyens pour ensuite construire des indicateurs de progrès avec les citoyennes et citoyens. Cette démarche s'inscrit dans le Plan d'action pour la cohésion sociale du Conseil de l'Europe.**

- ▶ L'objectif de cette démarche est de co-concevoir, co-réaliser et co-évaluer des plans d'action pour le bien-être de tous, concerté à l'échelle d'un territoire, d'une institution ou d'une entreprise.
- ▶ La méthode SPIRAL place la capacité de vivre ensemble au coeur du processus. En effet, la capacité de vivre ensemble est la capacité de la société à assurer le bien-être de tous par la coresponsabilité des différentes parties prenantes (actrices et acteurs publics et privés, citoyens). En incluant le bien être des générations futures, la méthode prend en compte le développement durable, l'objectif final étant le progrès sociétal.
- ▶ La démarche SPIRAL est innovante et nouvelle car elle aborde la question de la participation citoyenne sous un nouvel angle. Dans cette démarche, les participantes et participants partent des éléments qui constituent leur bien-être et leur mal-être et sur le sens de vivre ensemble.

Tout le monde a le même droit de parole et chacune et chacun peut s'exprimer librement. La diversité des expressions et des cultures est recherchée pour permettre la construction de synthèses à différents niveaux, tant au niveau du voisinage, que du quartier, la ville, l'agglomération, le Département, la Région, l'Etat, l'Europe et l'international.

Au total 9 dimensions et 68 composantes du bien-être de tous ont été exprimées par les citoyens.

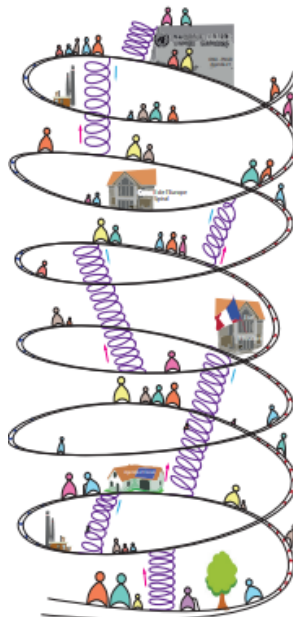
L'organisation de la démarche SPIRAL est constituée de 8 phases et 3 cycles. Les trois cercles correspondent aux différents publics sollicités lors de la démarche :

- ▶ les citoyennes/citoyens et actrices/acteurs déjà mobilisés dans le cadre de la plate-forme multi-acteurs ;
- ▶ un cercle plus large de citoyens ;
- ▶ un cercle plus large qui englobe d'autres territoires.

Ainsi la démarche est sur plusieurs niveaux en fonction de la taille et du territoire considéré.

La méthode SPIRAL est encore récente mais prend de plus en plus d'importance. L'originalité de la méthode est de croiser les initiatives locales avec les initiatives des collectives dans le but d'améliorer le bien-être de tous.

Des formations sont régulièrement conduites pour apprendre et connaître la globalité de la méthode.



Exploration non exhaustive des boîtes à outils et ressources précieuses de partenaires :

Le site du laboratoire d'innovation publique interinstitutionnel, La Base :

<https://wikilabase.xyz/?ReSsourcerie>

Le site de l'Institut de la Concertation et de la Participation Citoyenne - réseau national de praticiens

<https://i-cpc.org/ressources/documents-ressources/>

Le site de l'ONG Démocratie ouverte, et le Réseau des territoires d'innovation démocratique

<https://www.labodemocratieouverte.org/outils/>

Le site de la coopérative Fréquence Commune qui accompagne les habitants, les agents et les élus qui réinventent la démocratie par le bas pour opérer une transformation :

<https://www.frequencecommune.fr/article/10-types-dassemblees-citoyennes/>

Le site de l'Université du Nous qui expérimente la gouvernance partagée et propose des outils d'intelligence collective réinvente le «faire ensemble», du sensible et du commun :

<https://universite-du-nous.org/>

Le site du mouvement des Colibris qui œuvre à l'émergence d'une société écologique et solidaire, radicalement différente, en favorisant le passage à l'action individuelle et collective :

<https://www.colibris-lemouvement.org/passez-a-l'action/organiser-un-evenement/differents-formats-danimation>

Le guide de l' ATD Quart Monde pour mettre en œuvre la participation des citoyens et notamment celle des plus défavorisés :

https://www.atd-quartmonde.fr/wp-content/uploads/2021/11/2021_ATDQM_Reussir-laparticipationde-toute-et-tous_Guide-pratique-pour-agir.pdf

Le site du GIS Démocratie et Participation, qui consiste à mettre en réseau les travaux sur la démocratie participative et délibérative, les expérimentations citoyennes :

<https://www.participation-et-democratie.fr/>

Vous souhaitez lancer une démarche ? Vous souhaitez connaître les différentes formes de participation citoyenne ? Définir le niveau d'ambition, les méthodes adaptées à un projet, les moyens et les cibles ? Vous souhaitez partager votre expérience à d'autres collectivités?

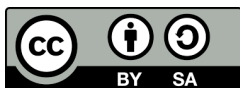
Contactez :

Département de la Gironde

Mission Agenda 21

dgsd-agenda21@gironde.fr

0556993333



gironde.fr

